

BAREMES D'HONORAIRES EXPERTISE IMMOBILIERE ET TRANSACTION au 1/04/2022

EXPERTISE EN VALEUR VÉNALE *:

- Forfait de 700 € TTC** pour une maison d'habitation et de 400 € TTC** pour un appartement. Sur devis si surface habitable supérieure à 140 m² pour une maison et 75 m² pour un appartement.
- **OFFERT** si Mandat Exclusif ou Mandat Expert Equitable

ESTIMATION offerte : Valeur de 200 € TTC**

TRANSACTION POUR LES BIENS A USAGE D'HABITATION (terrains, maisons, appartements) :

PRIX DE VENTE :	<i>Honoraires TTC** à la charge de l'acquéreur</i>
0 à 50 000€	4 400,00 €
50 001€ à 90 000€	8,10%
90 001€ à 130 000€	7,10%
130 001€ à 180 000€	6,50%
180 001€ à 220 000€	6,00%
220 001€ à 255 000€	5,60%
255 001 à 290 000€	5,20%
290 001€ à 340 000€	5,00%
340 001€ à 400 000€	4,40%
400 001€ à 500 000€	4,20%
500 001€ et plus	4,10%

TRANSACTION POUR LES PROFESSIONNELS (fonds de commerce, locaux industriels, locaux d'activités, entrepôts, murs commerciaux, locaux tertiaires et bureaux) :

PRIX DE VENTE TTC**	<i>Honoraires HT** à la charge de l'acquéreur</i>
0 à 100 000€	9,50%
100 001€ à 200 000€	8,50%
200 001€ et plus	8%

**TVA au taux légal en vigueur

BAREMES D'HONORAIRES LOCATION au 1/04/2022

LOCAUX A USAGE D'HABITATION (maisons, appartements) :

*A la charge du locataire * :*

- Visite, constitution du dossier locataire et rédaction du bail : 5€ TTC/m²
- État des lieux d'entrée : 2€ TTC/m²
- Taux de TVA de 20%

A la charge du bailleur :

- Visite, constitution du dossier locataire et rédaction du bail : 5€ TTC/m²
- État des lieux d'entrée : 2€ TTC/m²
- État des lieux de sortie : 2€ TTC/m² TTC
- Entremise et de négociation : 50€ TTC
- Taux de TVA de 20%

*Le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal aux plafonds fixés par voie réglementaire.

BAUX COMMERCIAUX ET PROFESSIONNELS (locaux industriels, locaux d'activités, entrepôts, murs commerciaux et bureaux) :

À la charge exclusive du Locataire :

- 9 % du loyer HT* de la première période triennale
- Si bail dérogatoire ou de courte durée : 20 % HT* du loyer annuel

* TVA au taux légal en vigueur